

Le «Small Business Act» de la CCG arrive

Annoncée en septembre dernier par le ministre des Finances, l'offre repensée de la Caisse centrale de garantie destinée aux TPME adresse deux volets : l'investissement et la trésorerie. Outre la garantie, la CCG propose désormais deux nouveaux produits de financement, répondant à la problématique de sous-capitalisation des entreprises et facilitant l'accès des TPE au microcrédit.

Chose promise, chose due ! La Caisse centrale de garantie (CCG) a repensé son offre-produits destinée aux micro, petites et moyennes entreprises (TPME). Elle est désormais regroupée sous deux ombrelles. La première destinée à la garantie des crédits d'investissement. La seconde couvre les besoins en fonds de roulement. Pour rappel, cette «réforme/simplification» de l'offre CCG a été annoncée pour la première fois en septembre dernier par le ministre des Finances dans la cadre de son projet Small Business Act, ou «Plan TPME».

Ainsi, la nouvelle offre de garantie de la CCG comprend trois principaux produits. Le premier «Damane Express», couvre les besoins d'investissement et de fonctionnement des TPE. C'est une garantie pour les crédits et prêts d'honneur dont le montant ne dépasse pas 1 million de DH octroyés par des banques ou associations partenaires de la CCG. Elle couvre 70% du crédit principal, portée à 80% pour les entreprises promues majoritairement par des femmes. Le deuxième produit porte sur «Damane Istitmar». Ce dernier garantit les crédits d'investissement et, d'une manière générale, les crédits à moyen et long termes supérieurs à 1 million de DH. La quotité de la garantie est fixée à 60% du crédit en principal pour les concours destinés au financement des programmes d'investissement, des opérations de transmission ou de reprises d'affaires. Cette quotité peut être augmentée de 10% pour les entreprises de moins de 3 ans d'activités, les PME industrielles, exportatrices et celles opérant dans l'économie verte ayant réalisé un



La mise en œuvre de ces mesures a fait l'objet d'un protocole d'entente signé entre le gouvernement, le secteur bancaire, le patronat et la CCG.

audit externe concluant sur la gouvernance. La quotité diminue, en outre, à 50% pour les concours destinés au financement des opérations de restructuration financière. S'agissant du troisième produit, «Damane Atassyir», il couvre les crédits de financement des besoins en fonds de roulement des PME supérieurs à 1 million de DH. La quotité de la garantie se situe à 60% du crédit en principal, sachant que le plafond de risque de la garantie est fixé à 10 millions de DH par opération et 20 millions sur une même entreprise. Ce plafond peut être relevé à 40 millions de DH pour les entreprises industrielles, exportatrices ou celles opérant dans l'économie verte. «À condition pour les entreprises bénéficiaires de disposer d'une gouvernance efficace», a précisé Mohamed Benchaâboun. Le ministre s'exprimait le 20 février à Rabat à l'occasion du conseil d'administration la CCG et du lancement de sa nouvelle offre-produit.

«Mezzanine PME»

Par ailleurs, afin de relancer l'investissement, le ministre des Finances s'attaque à la problématique de la sous-capitalisation des PME industrielles et exportatrices. Ceci à travers le lancement de «Mezzanine PME», une solution de financement de la CCG sous forme d'un prêt subordonné, accordé à des condi-

tions jugées avantageuses. Et ce n'est pas tout. Dans la perspective du relèvement du plafond des prêts accordés par les Associations de microcrédit (AMC) à 150.000 DH, la CCG propose désormais le produit «Tamwil Microfinance». Ce dernier mettra en place des lignes de financement à destination des AMC, qui viendront s'ajouter aux ressources de ces associations pour leur permettre d'octroyer aux TPE formalisées des crédits à des conditions favorables. Cela assurera, selon le ministre de l'attractivité à la mesure de relèvement du plafond, notamment en termes de réduction du taux d'intérêt du micro crédit.

Le but de ces garanties et financements étant de doper la croissance des entreprises et startups. En attendant la mise en œuvre de cette nouvelle offre, objet d'un protocole d'entente signé entre le gouvernement, le secteur bancaire, le patronat et la CCG, cette dernière affiche des activités en hausse de 10% en 2018 à près de 26,6 milliards de DH de crédits garantis et octroyés. L'activité en faveur des TPME, à elle seule, a totalisé 20,5 milliards de DH de crédits garantis (+15%) au profit de 10.800 dossiers de financement. Pour ce qui est du Fonds Inno Invest, il a permis le financement de 59 startups, pour un montant cumulé de 41 millions de DH. ■

Moncef Ben Hayoun